

---

---

**CODE DE CONDUITE**

**BBAA**

L'entreprise formalise dans le présent document, sa déontologie à l'intention de ses collaborateurs.

A cet égard, le présent document propose aux collaborateurs du BBAA les règles de déontologie à respecter.

Les présentes règles n'ont pas la prétention d'être exhaustives. Elles ne dispensent pas les collaborateurs de faire preuve de bon sens et de prendre les éventuels conseils qui s'imposent auprès de leur supérieur hiérarchique ou du compliance officer.

Ces règles ne sont pas comme telles assorties de sanctions.

### ***1. Respect des valeurs***

Le respect de valeurs est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise. Les collaborateurs s'engagent donc à respecter les valeurs définies dans la note de politique d'intégrité.

### ***2. Information et respect des engagements.***

Tout collaborateur veillera à informer correctement l'ensemble de ses interlocuteurs.

Il s'abstiendra de toute promesse ou engagement dépassant ses compétences.

### ***3. Principes de bonne gestion***

Les collaborateurs du BBAA assureront une gestion rapide et de qualité dans le traitement des dossiers.

Ils veilleront à respecter les instructions et procédures internes propres au BBAA ainsi que l'ensemble des réglementations applicables à leur activité.

Ils s'opposeront à toute demande ou tout comportement de la part des interlocuteurs qui serait contraire aux principes et valeurs repris dans la note de politique d'intégrité.

### ***4. Confidentialité et vie privée.***

De manière générale, les membres du personnel veilleront à ne pas traiter ni utiliser les informations confidentielles obtenues dans le cadre de leur fonction au sein de l'entreprise à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été données.

Cette obligation de discrétion s'impose d'autant plus en ce qui concerne le traitement des données judiciaires et médicales sauf exception prévue dans le cadre de la réglementation relative à la protection de la vie privée.

## **5. *Conflit d'intérêts***

Les membres du personnel veilleront à éviter les conflits d'intérêts.

Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts individuels entrent en conflit ou semblent entrer en conflit, d'une façon ou d'une autre, avec les intérêts de l'entreprise.

Il est du devoir du membre du personnel concerné de signaler à sa hiérarchie l'existence d'un conflit d'intérêts et de résoudre avec celle-ci ce conflit de la manière la plus équitable.

## **6. *Relations avec les médecins/experts/avocats et autres.***

Dans la désignation des experts/médecins/avocats, les collaborateurs se conformeront aux listes mises à leur disposition et à en appliquer loyalement les critères de répartition et d'évaluation.

En cas de doute, il y aura lieu de consulter le responsable hiérarchique.

En cas d'octroi de cadeaux de courtoisie (repas, cadeaux de fin d'année,...), il y aura lieu de distinguer le simple geste de bonne relation de la pression commerciale douteuse.

En cas de doute sur le caractère approprié du cadeau, les membres du personnel concernés consulteront leurs supérieur hiérarchique ou le compliance officer.

## **7. *Relations avec et entre les membres du personnel***

En conformité aux valeurs fixées au sein du BBAA, les collaborateurs veilleront à entretenir entre eux des relations empreintes de respect, de franchise et d'esprit de collaboration.

Dans leurs relations avec les collègues, ils veilleront à promouvoir la mise en commun du savoir et l'échange d'expériences dans la profession.

## **REMARQUE FINALE :**

La réputation du BBAA en tant qu'acteur fiable est un actif essentiel.

Le BBAA entend préserver et développer cet actif par une conduite impeccable.

Le BBAA attend en conséquence de la part de tous les membres de son personnel, à tous les niveaux hiérarchiques, le respect de ce code de déontologie et des principes repris ci avant.

Il est de la responsabilité de chacun au sein du BBAA d'appliquer les principes de ce code en ayant conscience que ces principes résultent non seulement d'obligations légales et réglementaires mais surtout d'un devoir moral qui doit être appliqué quotidiennement dans la prise de décisions et l'exécution de celles-ci.

XXXXXXXXXXXXXX